

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 151

29 décembre 1999

Sommaire

ETABLISSEMENT DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

Règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation page **2952**

Règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu les articles 1^{er} et 7 de la loi du 9 juillet 1962 portant institution d'un Service central de la statistique et des études économiques;

Vu l'article 11 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat;

Vu l'article 1^{er} de la loi du 27 mai 1975 portant généralisation de l'échelle mobile des salaires et traitements;

Vu le Règlement (CE) no 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés;

Vu le Règlement (CE) no 1749/96 de la Commission du 9 septembre 1996 sur les mesures initiales de la mise en application du règlement (CE) No 2494/95 du Conseil concernant les indices des prix à la consommation harmonisés;

Vu le Règlement (CE) no 2454/97 de la Commission du 10 décembre 1997 portant modalités d'application du règlement (CE) no 2494/95 en ce qui concerne les normes minimales pour la qualité des pondérations de l'IPCH;

Vu le Règlement (CE) no 1687/98 du Conseil du 20 juillet 1998, modifiant le règlement (CE) no 1749/96 de la Commission en ce qui concerne la couverture des biens et des services par l'indice des prix à la consommation harmonisé;

Vu le Règlement (CE) no 1688/98 du Conseil du 20 juillet 1998, modifiant le règlement (CE) no 1749/96 de la Commission en ce qui concerne la couverture géographique et démographique de l'indice des prix à la consommation harmonisé;

Vu les avis de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, de la Chambre de travail, du Conseil économique et social et de la Commission de l'indice des prix à la consommation;

Les avis de la Chambre d'agriculture, de la Chambre des employés privés et de la Chambre des fonctionnaires et employés publics ayant été demandés;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Economie et de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Le Service central de la statistique et des études économiques, dénommé ci-après STATEC, établit chaque mois un indice des prix à la consommation conformément aux dispositions du Règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et des règlements du Conseil et de la Commission pris en son exécution.

En complément à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), le STATEC établit un indice des prix à la consommation national (IPCN), qui se conforme aux mêmes principes et concepts méthodologiques. Toutefois, la couverture géographique de l'IPCN se limite à la seule population résidente; elle exclut la consommation des non-résidents.

L'IPCH et l'IPCN sont établis sur la base 100 en 1996 par chaînage de séries indiciaires annuelles de douze mois calculées chacune sur la base 100 au mois de décembre de l'année précédente.

Art. 2. Chacune des positions de référence de la liste commune des biens et services entrant dans le calcul de l'IPCH et de l'IPCN est affectée de deux coefficients de pondération, dont l'un est propre à l'IPCH et l'autre à l'IPCN. Les coefficients de pondération propres à l'IPCN représentent l'importance relative de la dépense monétaire de consommation finale, consacrée sur le territoire économique national par les ménages résidents à l'achat de chacun des biens et services figurant dans la liste, par rapport à la dépense monétaire totale de consommation finale effectuée sur le territoire pour l'acquisition de l'ensemble des biens et services de la liste.

La liste des positions de référence de l'indice et de leur pondération est révisée annuellement pour tenir compte des modifications dans les habitudes de consommation.

Les révisions annuelles de la liste des positions de l'indice et de leur pondération font l'objet de règlements grand-ducaux à prendre chaque année après consultation du Conseil économique et social et de la Commission prévue à l'article 5 du présent règlement.

Art. 3. 1. Les coefficients de pondération sont dérivés des comptes nationaux, l'intervalle séparant l'année de référence du schéma de pondération de l'année courante pour laquelle l'indice est établi ne pouvant être supérieur à trois années calendaires.

Ces coefficients de pondération sont ajustés pour tenir compte de l'évolution des prix entre l'année de référence de la pondération et le mois de base par rapport auquel les indices mensuels d'un chaînon indicier annuel sont calculés.

2. Le schéma de pondération ayant vigueur pour les indices correspondant aux douze mois de l'année 2000, annexé au présent règlement, est dérivé des comptes nationaux de l'année 1996.

Les coefficients de pondération figurant dans ce schéma seront ajustés par règlement grand-ducal afin de tenir compte des variations de prix qui se sont produites entre l'année 1996 et le mois de décembre 1999, mois de référence pour le calcul des douze indices mensuels de l'année 2000.

Art. 4. 1. Pour les besoins de l'échelle mobile des salaires et traitements, l'indice national des prix à la consommation (IPCN), établi sur la base 100 en 1996, est rattaché à la base 100 au 1^{er} janvier 1948. Le coefficient de rattachement est fixé à 5.72274 par règlement grand-ducal du 18 mai 1999.

En cas de changement d'année de base de l'IPCN, le coefficient de rattachement permettant le passage de l'IPCN, établi sur la nouvelle base, à l'indice base 100 au 1^{er} janvier 1948 est constitué par le rapport des valeurs, au 1^{er} décembre de la nouvelle année de base, de l'IPCN et de l'indice 100 au 1^{er} janvier 1948.

Si, par voie de loi ou de règlement grand-ducal, des changements méthodologiques sont apportés à l'indice publié sur la base 100 au 1^{er} janvier 1948, et que de ce fait le rapport entre la valeur de celui-ci et celle de l'IPCN, établi sur la base 100 en 1996 ou sur une base postérieure, se trouve modifié, le coefficient de rattachement sera ajusté en conséquence par règlement grand-ducal.

L'indice établi pour les besoins de l'échelle mobile et exprimé sur la base 100 au 1^{er} janvier 1948 ne tiendra pas compte d'éventuelles révisions auxquelles l'IPCN, exprimé sur la base 1996 ou sur une base postérieure, pourra être soumis en raison de modifications rétroactives de la méthode de calcul ou de la couverture. A cet effet, le coefficient de rattachement pourra être ajusté par règlement grand-ducal.

2. L'indice mensuel rattaché à la base 100 au 1^{er} janvier 1948 et la moyenne semestrielle prévue à l'article 11, alinéa 3 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, sont publiés chaque mois au Mémorial.

Art. 5. 1. Une commission est chargée de conseiller et d'assister le STATEC dans l'établissement des indices des prix à la consommation. Elle est composée de 13 membres effectifs et d'un observateur, à désigner par le Ministre de l'Economie, dont:

- 4 membres représentant les organisations syndicales de salariés les plus représentatives sur le plan national;
- 4 représentants des employeurs, dont 2 à proposer par la Chambre de commerce, 1 par la Chambre des métiers et 1 par la Chambre de l'agriculture;
- 1 représentant du Ministre de l'Economie;
- 2 membres d'une compétence particulière en matière de prix à la consommation ou en matière économique;
- 1 représentant de la Banque centrale du Luxembourg avec le statut d'observateur;
- 2 représentants du STATEC, dont l'un assume les fonctions de président, l'autre celles de secrétaire.

Les représentants des organisations et chambres professionnelles et l'observateur de la Banque centrale, ainsi que leurs suppléants, sont désignés sur proposition des organismes respectifs.

2. La Commission a pour mission de donner un avis du point de vue technique sur l'établissement mensuel de l'indice des prix à la consommation et de superviser la conformité de celui-ci avec les réglementations nationale et communautaire. Elle a droit, à cet effet, à toutes les informations nécessaires pour autant que celles-ci ne compromettent pas la sauvegarde du secret statistique.

Un règlement ministériel arrête le fonctionnement de la Commission de l'indice des prix à la consommation.

Art. 6. Toutes les personnes physiques ou morales sont tenues de fournir les renseignements demandés par le STATEC en vue de l'établissement de l'indice des prix à la consommation.

Le refus de fournir les renseignements demandés, le refus de les fournir dans le délai prescrit ainsi que le fait de fournir des renseignements inexacts sont punis conformément à l'article 7 de la loi du 9 juillet 1962 précitée.

Les dispositions concernant l'utilisation et la non-divulgence des renseignements fournis, prévues à l'article 7, alinéa final, de la précitée loi, sont également applicables.

Art. 7. Le règlement grand-ducal du 21 décembre 1998 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation est abrogé.

Art. 8. Notre Ministre de l'Economie et Notre Ministre de la Justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

Le Ministre de l'Economie,
Henri Grethen

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Palais de Luxembourg, le 20 décembre 1999.

Pour le Grand-Duc:
Son Lieutenant-Représentant
Henri
Grand-Duc héritier

ANNEXE

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION - Année 2000

Positions de référence et pondération
 Consommation privée - Année 1996

COICOP-LUX	Pondération IPCH		Pondération IPCN	
	Pondération aux prix de l'année 1996			
ENSEMBLE DES BIENS ET SERVICES	1 000.0		811.4	
IPCH: Consommation totale sur le territoire				
dont: IPCN: Consommation des résidents sur le territoire				
01. PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISEES	120.7		117.4	
01.1. PRODUITS ALIMENTAIRES	111.2		108.3	
01.1.1. Pain et céréales	19.7		18.9	
01.01.01.01. Riz	0.6		0.6	0.6
01.01.01.01.01 Riz		0.6		0.6
01.01.01.02. Pain	8.3		8.2	
01.01.01.02.01 Pain de ménage et pains spéciaux		5.1		5.0
01.01.01.02.02 Pistolets, baguettes, etc		1.4		1.4
01.01.01.02.03 Biscuits, biscottes, etc.		1.8		1.8
01.01.01.03. Pâtes alimentaires	1.8		1.8	
01.01.01.03.01 Pâtes alimentaires		1.8		1.8
01.01.01.04. Pâtisserie	6.5		5.9	
01.01.01.04.01 Pâtisserie ordinaire		2.8		2.3
01.01.01.04.02 Pâtisserie fine, gâteaux et tartes		3.0		2.9
01.01.01.04.03 Tourtes, quiches et pizzas		0.7		0.7
01.01.01.05. Autres produits à base de céréales	2.5		2.4	
01.01.01.05.01 Farines et autres produits à base de céréales		2.5		2.4
01.1.2. Viande	35.5		34.8	
01.01.02.01. Viande bovine fraîche, congelée ou surgelée	9.2		9.1	
01.01.02.01.01 Viande de boeuf		6.3		6.2
01.01.02.01.02 Viande de veau		2.9		2.9
01.01.02.02. Viande porcine fraîche, congelée ou surgelée	3.6		3.5	
01.01.02.02.01 Viande de porc		3.6		3.5
01.01.02.03. Viande ovine ou caprine fraîche, congelée ou surgelée	0.7		0.7	
01.01.02.03.01 Viande d'ovins et de caprins		0.7		0.7
01.01.02.04. Viande de volaille fraîche, congelée ou surgelée	3.6		3.5	
01.01.02.04.01 Viande de volaille		3.6		3.5
01.01.02.05. Viande séchée, salée ou fumée; abats comestibles	13.1		12.8	
01.01.02.05.01 Saucisses et saucissons		5.9		5.8
01.01.02.05.02 Jamhon		4.7		4.6
01.01.02.05.03 Pâté et autres produits de viande; abats comestibles		2.5		2.4
01.01.02.06. Conserves, préparations et produits de viande	4.6		4.5	
01.01.02.06.01 Conserves, préparations et produits de viande		4.6		4.5
01.01.02.07. Autres viandes fraîches, congelées ou surgelées	0.7		0.7	
01.01.02.07.01 Lapin, gibier et autres viandes		0.7		0.7
01.1.3. Poisson	6.3		6.2	
01.01.03.01. Poissons frais, congelés ou surgelés	2.5		2.4	
01.01.03.01.01 Poissons frais		2.1		2.0
01.01.03.01.02 Poissons surgelés		0.4		0.4
01.01.03.02. Fruits de mer frais, congelés ou surgelés	1.7		1.7	
01.01.03.02.01 Fruits de mer frais, congelés ou surgelés		1.7		1.7
01.01.03.03. Poissons et fruits de mer séchés, fumés ou salés	0.3		0.3	
01.01.03.03.01 Poissons et fruits de mer séchés, fumés ou salés		0.3		0.3
01.01.03.04. Conserves, préparations et produits de poissons et de fruits de mer	1.8		1.8	
01.01.03.04.01 Conserves, préparations et produits de poissons, etc.		1.8		1.8
01.1.4. Lait, fromages et oeufs	16.2		15.6	
01.01.04.01. Lait entier	2.2		2.2	
01.01.04.01.01 Lait entier		2.2		2.2
01.01.04.02. Lait écrémé et demi-écrémé	0.5		0.5	
01.01.04.02.01 Lait écrémé et demi-écrémé		0.5		0.5
01.01.04.03. Lait de conserve	1.0		0.9	
01.01.04.03.01 Lait de conserve		1.0		0.9
01.01.04.04. Yaourts	2.5		2.4	
01.01.04.04.01 Yaourts		2.5		2.4

COICOP-LUX	Pondération IPCH		Pondération IPCN	
	Pondération aux prix de l'année 1996			
01.01.04.05. Fromage et lait caillé	7.0		6.8	
01.01.04.05.01 Fromage et lait caillé		7.0		6.8
01.01.04.06. Autres produits laitiers	1.7		1.6	
01.01.04.06.01 Autres produits laitiers		1.7		1.6
01.01.04.07. Oeufs	1.3		1.2	
01.01.04.07.01 Oeufs		1.3		1.2
01.1.5. Graisses et huiles	4.7		4.7	
01.01.05.01. Beurre	1.5		1.5	
01.01.05.01.01 Beurre		1.5		1.5
01.01.05.02. Margarine et autres graisses végétales	0.8		0.8	
01.01.05.02.01 Margarine et autres graisses végétales		0.8		0.8
01.01.05.03. Huile d'olive	0.2		0.2	
01.01.05.03.01 Huile d'olive		0.2		0.2
01.01.05.04. Autres huiles alimentaires	0.8		0.8	
01.01.05.04.01 Autres huiles alimentaires		0.8		0.8
01.01.05.05. Autres graisses animales	1.4		1.4	
01.01.05.05.01 Autres graisses animales		1.4		1.4
01.1.6. Fruits	8.6		8.4	
01.01.06.00. Fruits frais	7.8		7.6	
01.01.06.00.00 Fruits frais		7.8		7.6
01.01.06.08. Fruits séchés	0.6		0.6	
01.01.06.08.01 Fruits séchés, noix		0.6		0.6
01.01.06.09. Fruits surgelés, conserves et produits à base de fruits	0.2		0.2	
01.01.06.09.01 Fruits surgelés, conserves et produits à base de fruits		0.2		0.2
01.1.7. Légumes	9.5		9.3	
01.01.07.00. Légumes frais	5.3		5.2	
01.01.07.00.00 Légumes frais		5.3		5.2
01.01.07.05. Légumes surgelés ou séchés	0.2		0.2	
01.01.07.05.01 Légumes surgelés ou séchés		0.2		0.2
01.01.07.06. Légumes en conserve ou transformés	2.0		2.0	
01.01.07.06.01 Légumes en conserve ou transformés		1.4		1.4
01.01.07.06.02 Autres produits à base de légumes		0.6		0.6
01.01.07.07. Pommes de terre	1.1		1.1	
01.01.07.07.01 Pommes de terre		1.1		1.1
01.01.07.08. Produits à base de pommes de terre, autres tubercules	0.9		0.8	
01.01.07.08.01 Produits dérivés des pommes de terre		0.9		0.8
01.1.8. Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie	7.5		7.3	
01.01.08.01. Sucre et succédanés de sucre	0.7		0.7	
01.01.08.01.01 Sucre et succédanés de sucre		0.7		0.7
01.01.08.02. Confiture, marmelade, miel	0.9		0.9	
01.01.08.02.01 Confiture, marmelade, gelées		0.6		0.6
01.01.08.02.02 Miel		0.3		0.3
01.01.08.03. Chocolat	2.2		2.2	
01.01.08.03.01 Chocolat		2.2		2.2
01.01.08.04. Confiserie	1.9		1.8	
01.01.08.04.01 Confiserie		1.9		1.8
01.01.08.05. Glaces alimentaires	1.6		1.5	
01.01.08.05.01 Glaces alimentaires et crèmes glacées		1.6		1.5
01.01.08.06. Autres produits à base de sucre ou cacao	0.2		0.2	
01.01.08.06.01 Autres produits à base de sucre ou cacao		0.2		0.2
01.1.9. Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a.	3.2		3.1	
01.01.09.01. Sauces et condiments	1.1		1.1	
01.01.09.01.01 Sauces préparées, vinaigre et autres condiments		1.1		1.1
01.01.09.02. Sel et épices	0.6		0.5	
01.01.09.02.01 Sel, poivre et autres épices		0.6		0.5
01.01.09.03. Soupes, préparations et autres produits alimentaires	1.5		1.5	
01.01.09.03.01 Soupes, préparations et autres produits alimentaires		1.5		1.5
01.2. BOISSONS NON ALCOOLISEES	9.5		9.1	
01.2.1. Café, thé, cacao	3.6		3.4	
01.02.01.01. Café	3.0		2.9	
01.02.01.01.01 Café		3.0		2.9
01.02.01.02. Thé, infusions	0.4		0.3	
01.02.01.02.01 Thé, infusions		0.4		0.3
01.02.01.03. Cacao	0.2		0.2	
01.02.01.03.01 Cacao et chocolat en poudre		0.2		0.2
01.2.2. Autres boissons non alcoolisées	5.9		5.7	
01.02.02.01. Faux minérales	2.9		2.8	
01.02.02.01.01 Eaux minérales gazeuses et non gazeuses		2.9		2.8
01.02.02.02. Boissons gazeuses non minérales	0.7		0.6	
01.02.02.02.01 Boissons gazeuses: sodas, limonades, etc.		0.7		0.6
01.02.02.03. Jus de fruits	2.1		2.1	
01.02.02.03.01 Jus de fruits et sirops		2.1		2.1
01.02.02.04. Jus de légumes	0.2		0.2	
01.02.02.04.01 Jus de légumes		0.2		0.2

COICOP-LUX	Pondération IPCH		Pondération IPCN	
	Pondération aux prix de l'année 1996			
02. BOISSONS ALCOOLISEES ET TABAC	99.1		34.4	
02.1. BOISSONS ALCOOLISEES	30.9		20.4	
02.1.1. Spiritueux	13.8		3.8	
02.01.01.01. Spiritueux et liqueurs	13.8		3.8	
02.01.01.01.01 Spiritueux, liqueurs et apéritifs		13.8		3.8
02.1.2. Vins	9.4		9.0	
02.01.02.01. Vins	7.0		6.7	
02.01.02.01.01 Vins blancs		2.8		2.7
02.01.02.01.02 Vins rouges		3.1		3.0
02.01.02.01.03 Vins rosés		1.1		1.0
02.01.02.02. Vins mousseux et autres boissons	2.4		2.3	
02.01.02.02.01 Vins mousseux, champagnes, etc.		2.4		2.3
02.1.3. Bière	7.7		7.6	
02.01.03.01. Bière	7.7		7.6	
02.01.03.01.01 Bière		7.7		7.6
02.2. TABAC	68.2		14.0	
02.2.0. Tabac	68.2		14.0	
02.02.00.01. Cigarettes	62.7		12.9	
02.02.00.01.01 Cigarettes		62.7		12.9
02.02.00.02. Cigares	1.4		0.3	
02.02.00.02.01 Cigares		1.4		0.3
02.02.00.03. Autres tabacs et produits connexes	4.1		0.8	
02.02.00.03.01 Autres tabacs		4.1		0.8
03. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	77.0		70.9	
03.1. ARTICLES D'HABILLEMENT	60.8		56.6	
03.1.1. Tissus d'habillement	0.2		0.2	
03.01.01.01. Tissus d'habillement	0.2		0.2	
03.01.01.01.01 Tissus d'habillement		0.2		0.2
03.1.2. Vêtements	57.6		53.4	
03.01.02.01. Vêtements pour hommes	19.8		18.4	
03.01.02.01.01 Hommes: Pardessus, imperméables, anoraks, etc.		1.1		1.1
03.01.02.01.02 Hommes: Costumes (ensembles)		3.8		3.5
03.01.02.01.03 Hommes: Vestes		3.8		3.6
03.01.02.01.04 Hommes: Pantalons		3.8		3.5
03.01.02.01.05 Hommes: Chemises		2.7		2.5
03.01.02.01.06 Hommes: Pull-overs, chandails, cardigans, etc.		1.5		1.4
03.01.02.01.07 Hommes: Linge de corps		0.5		0.4
03.01.02.01.08 Hommes: Chaussettes, etc.		0.4		0.3
03.01.02.01.09 Hommes: Vêtements de sport		0.7		0.7
03.01.02.01.10 Hommes: Autres vêtements		1.5		1.4
03.01.02.02. Vêtements pour dames	29.9		27.9	
03.01.02.02.01 Dames: Manteaux, imperméables, anoraks, etc.		3.4		3.2
03.01.02.02.02 Dames: Ensembles, tailleurs, deux-pièces		4.6		4.3
03.01.02.02.03 Dames: Robes		2.7		2.5
03.01.02.02.04 Dames: Vestes		3.3		3.1
03.01.02.02.05 Dames: Jupes		2.2		2.0
03.01.02.02.06 Dames: Pantalons		2.2		2.0
03.01.02.02.07 Dames: Blouses et chemises		2.7		2.6
03.01.02.02.08 Dames: Pull-overs, chandails, cardigans, etc.		2.5		2.3
03.01.02.02.09 Dames: Linge de corps		1.5		1.4
03.01.02.02.10 Dames: Bas, collants, chaussettes		1.4		1.3
03.01.02.02.11 Dames: Vêtements de sport, maillots de bain		0.6		0.6
03.01.02.02.12 Dames: Autres vêtements		2.8		2.6
03.01.02.03. Vêtements pour enfants et bébés	7.9		7.1	
03.01.02.03.01 Enfants: Manteaux, imperméables, vestes, anoraks, etc.		1.2		1.1
03.01.02.03.02 Enfants: Pantalons, jupes		1.8		1.6
03.01.02.03.03 Enfants: Pullovers, chemises, blouses		1.0		0.9
03.01.02.03.04 Enfants: Linge de corps		0.4		0.3
03.01.02.03.05 Enfants: Vêtements de sport		0.7		0.6
03.01.02.03.06 Enfants: Autres vêtements		1.5		1.4
03.01.02.03.07 Vêtements pour bébés		1.3		1.2

COICOP LUX	Pondération IPCH		Pondération IPCN	
	Pondération aux prix de l'année 1996			
03.1.3. Autres articles et accessoires du vêtement	0.7		0.7	
03.01.03.01. Autres articles et accessoires du vêtement	0.7		0.7	
03.01.03.01.01 Autres articles et accessoires du vêtement		0.7		0.7
03.1.4. Entretien, réparation et location de vêtements	2.3		2.3	
03.01.04.01 Entretien, réparation et location de vêtements	2.3		2.3	
03.01.04.01.01 Entretien, réparation et location de vêtements, etc.		2.3		2.3
03.2. ARTICLES CHAUSSANTS	16.2		14.3	
03.2.1. Chaussures et autres articles chaussants	15.8		13.9	
03.02.01.01. Chaussures pour hommes	5.0		4.4	
03.02.01.01.01 Chaussures pour hommes		5.0		4.4
03.02.01.02. Chaussures pour dames	7.3		6.4	
03.02.01.02.01 Chaussures pour dames		7.3		6.4
03.02.01.03. Chaussures pour enfants et bébés	3.5		3.1	
03.02.01.03.01 Chaussures pour enfants et bébés		3.5		3.1
03.2.2. Réparation de chaussures	0.4		0.4	
03.02.02.01. Réparation de chaussures	0.4		0.4	
03.02.02.01.01 Réparation de chaussures		0.4		0.4
04. LOGEMENT, EAU, ELECTRICITE ET COMBUSTIBLES	106.5		106.5	
04.1. LOYERS D'HABITATION REELS	47.5		47.5	
04.1.1. Loyers d'habitation réels	47.5		47.5	
04.01.01.01. Loyers réels liés à l'habitation	47.5		47.5	
04.01.01.01.01 Loyers pour maison		13.3		13.3
04.01.01.01.02 Loyers pour appartement		33.4		33.4
04.01.01.01.03 Loyers pour garage		0.8		0.8
04.3. TRAVAUX COURANTS D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DU LOGEMENT	16.1		16.1	
04.3.1. Produits pour travaux courants d'entretien et de réparation du logement	10.3		10.3	
04.03.01.01. Produits pour travaux courants d'entretien et de réparation du logement	10.3		10.3	
04.03.01.01.01 Produits pour l'entretien du logement		10.3		10.3
04.3.2. Services d'entretien et de réparation courants du logement	5.8		5.8	
04.03.02.01. Services d'entretien et de réparation courants du logement	5.8		5.8	
04.03.02.01.01 Services d'entretien du logement		5.8		5.8
04.4. AUTRES SERVICES RELATIFS AU LOGEMENT	8.0		8.0	
04.4.1. Distribution d'eau	4.1		4.1	
04.04.01.01. Distribution d'eau	4.1		4.1	
04.04.01.01.01 Distribution d'eau		4.1		4.1
04.4.2. Enlèvement des ordures ménagères	3.1		3.1	
04.04.02.01. Enlèvement des ordures ménagères	3.1		3.1	
04.04.02.01.01 Enlèvement des ordures ménagères		3.1		3.1
04.4.3. Services d'assainissement	0.8		0.8	
04.04.03.01. Services d'assainissement	0.8		0.8	
04.04.03.01.01 Services d'assainissement: égouts		0.8		0.8
04.5. ELECTRICITE, GAZ, ET AUTRES COMBUSTIBLES	34.9		34.9	
04.5.1. Electricité	17.7		17.7	
04.05.01.01. Electricité	17.7		17.7	
04.05.01.01.01 Electricité		17.7		17.7
04.5.2. Gaz	7.6		7.6	
04.05.02.01. Gaz de ville et gaz naturel	6.9		6.9	
04.05.02.01.01 Gaz de ville et gaz naturel		6.9		6.9
04.05.02.02. Gaz liquéfié	0.7		0.7	
04.05.02.02.01 Gaz liquéfié		0.7		0.7
04.5.3. Combustibles liquides	9.2		9.2	
04.05.03.01. Combustibles liquides	9.2		9.2	
04.05.03.01.01 Combustibles liquides		9.2		9.2
04.5.4. Combustibles solides	0.4		0.4	
04.05.04.01. Combustibles solides	0.4		0.4	
04.05.04.01.01 Combustibles solides		0.4		0.4

COICOP-LUX	Pondération IPCH		Pondération IPCN	
	Pondération aux prix de l'année 1996			
05. AMEUBLEMENT, EQUIPEMENT DE MENAGE ET ENTRETIEN	107.9		102.7	
05.1. MEUBLES, ARTICLES D'AMEUBLEMENT ETC., TAPIS ETC.	44.8		42.6	
05.1.1. Meubles, articles d'ameublement et de décoration	42.0		40.0	
05.01.01.01. Meubles, articles d'ameublement et de décoration	42.0		40.0	
05.01.01.01.01 Mobilier de salon, salle à manger et bureau		19.3		18.3
05.01.01.01.03 Mobilier de chambre à coucher		8.1		7.7
05.01.01.01.04 Mobilier de cuisine		9.0		8.6
05.01.01.01.06 Mobilier de salle de bain		1.5		1.4
05.01.01.01.07 Mobilier de jardin		1.3		1.3
05.01.01.01.08 Luminaires et accessoires de décoration		2.8		2.7
05.1.2. Tapis et autres revêtements de sol	2.8		2.6	
05.01.02.01. Tapis et autres revêtements de sol	2.8		2.6	
05.01.02.01.01 Tapis et autres revêtements de sol		2.8		2.6
05.2. ARTICLES DE MENAGE EN TEXTILE	7.3		7.0	
05.2.0. Articles de ménage en textile	7.3		7.0	
05.02.00.01. Articles de ménage en textile	7.3		7.0	
05.02.00.01.01 Literie: matelas, etc.		1.8		1.7
05.02.00.01.02 Linge de lit: couvertures, draps, etc.		2.2		2.1
05.02.00.01.03 Linge de table et de toilette		0.8		0.8
05.02.00.01.04 Tissus d'ameublement, rideaux, tentures, etc		2.5		2.4
05.3. APPAREILS DE CUISINE ET DE MENAGE	13.0		12.3	
05.3.1. Gros appareils ménagers	12.0		11.3	
05.03.01.01. Réfrigérateurs et congélateurs	2.3		2.2	
05.03.01.01.01 Réfrigérateurs et congélateurs		2.3		2.2
05.03.01.02. Lave-linge, sèche-linge et lave-vaisselle	4.3		4.1	
05.03.01.02.01 Lave-linge, sèche-linge et lave-vaisselle		4.3		4.1
05.03.01.03. Cuisinières et fours	2.1		2.0	
05.03.01.03.01 Cuisinières, fours, etc.		2.1		2.0
05.03.01.04. Appareils de chauffage et de climatisation	1.5		1.4	
05.03.01.04.01 Appareils de chauffage et de climatisation		1.5		1.4
05.03.01.05. Appareils de nettoyage	1.4		1.3	
05.03.01.05.01 Appareils de nettoyage		1.4		1.3
05.03.01.06. Machines à coudre et à tricoter	0.4		0.3	
05.03.01.06.01 Machines à coudre et à tricoter		0.4		0.3
05.3.2. Petits appareils électroménagers	0.7		0.7	
05.03.02.01. Petits appareils électroménagers	0.7		0.7	
05.03.02.01.01 Petits appareils électroménagers		0.7		0.7
05.3.3. Réparation des appareils ménagers	0.3		0.3	
05.03.03.01. Réparation des appareils ménagers	0.3		0.3	
05.03.03.01.01 Réparation des appareils ménagers		0.3		0.3
05.4. VERRERIE, VAISSELLE ET USTENSILES DE MENAGE	3.7		3.4	
05.4.0. Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3.7		3.4	
05.04.00.01. Verrerie et vaisselle	1.3		1.2	
05.04.00.01.01 Verrerie et cristallerie		0.3		0.3
05.04.00.01.02 Vaisselle		1.0		0.9
05.04.00.02. Coutellerie	0.6		0.5	
05.04.00.02.01 Coutellerie et argenterie		0.6		0.5
05.04.00.03. Ustensiles de cuisine et autres articles de ménage	1.8		1.7	
05.04.00.03.01 Ustensiles de cuisine et autres articles de ménage		1.8		1.7
05.5. OUTILLAGE POUR LA MAISON ET LE JARDIN	6.2		6.0	
05.5.1. Gros outillage	2.3		2.2	
05.05.01.01. Gros outillage	2.3		2.2	
05.05.01.01.01 Gros outillage à moteur pour la maison		1.3		1.2
05.05.01.01.02 Gros outillage à moteur pour le jardin		1.0		1.0
05.5.2. Petit outillage et accessoires divers	3.9		3.8	
05.05.02.01. Petit outillage et accessoires divers	3.9		3.8	
05.05.02.01.01 Outillage et accessoires pour la maison		0.5		0.5
05.05.02.01.02 Outils de jardin		1.9		1.8
05.05.02.01.03 Petit matériel électrique		1.5		1.5

COICOP-LUX	Pondération IPCH		Pondération IPCN	
	Pondération aux prix de l'année 1996			
05.6. BIENS ET SERVICES POUR L'ENTRETIEN DE L'HABITATION	32.9		31.4	
05.6.1. Articles de ménage non durables	17.3		15.8	
05.06.01.01. Produits de nettoyage et d'entretien	10.1		9.6	
05.06.01.01.01 Produits de nettoyage et d'entretien		10.1		9.6
05.06.01.02. Autres produits de ménage non durables	7.2		6.2	
05.06.01.02.01 Autres produits de ménage non durables		7.2		6.2
05.6.2. Services domestiques et services pour l'habitation	15.6		15.6	
05.06.02.01. Services domestiques	15.4		15.4	
05.06.02.01.01 Emploi de personnel domestique, etc.		15.4		15.4
05.06.02.02. Services divers liés à l'habitation	0.2		0.2	
05.06.02.02.01 Services divers liés à l'habitation		0.2		0.2
06. SANTE	14.5		14.3	
06.1. PRODUITS ET APPAREILS THERAPEUTIQUES; MATERIEL MEDICAL.	10.1		10.1	
06.1.1. Produits pharmaceutiques	4.1		4.1	
06.01.01.01. Produits pharmaceutiques	4.1		4.1	
06.01.01.01.01 Produits pharmaceutiques: médicaments		4.1		4.1
06.1.2. Autres produits médicaux	2.6		2.6	
06.01.02.01. Autres produits médicaux	2.6		2.6	
06.01.02.01.01 Autres produits médicaux		2.6		2.6
06.1.3. Appareils et matériel thérapeutiques	3.4		3.4	
06.01.03.01. Appareils et matériel thérapeutiques	3.4		3.4	
06.01.03.01.01 Appareils et matériel thérapeutiques		3.4		3.4
06.2. SERVICES DE CONSULTATION EXTERNE	4.4		4.2	
06.2.1. Services médicaux	1.7		1.6	
06.02.01.01. Services médicaux	1.7		1.6	
06.02.01.01.01 Services médicaux		1.7		1.6
06.2.2. Services dentaires	1.9		1.8	
06.02.02.01. Services dentaires	1.9		1.8	
06.02.02.01.01 Services dentaires		1.9		1.8
06.2.3. Services paramédicaux	0.8		0.8	
06.02.03.01. Services paramédicaux	0.8		0.8	
06.02.03.01.01 Services paramédicaux		0.8		0.8
06.3. SERVICES HOSPITALIERS	exclu		exclu	
06.3.0. Services hospitaliers	exclu		exclu	
06.03.00.01. Services hospitaliers	exclu		exclu	
06.03.00.01.01 Services hospitaliers		exclu		exclu
07. TRANSPORTS	186.8		125.8	
07.1. ACHAT DE VEHICULES	62.5		62.5	
07.1.1. Automobiles	61.0		61.0	
07.01.01.01. Voitures neuves	58.9		58.9	
07.01.01.01.01 Automobiles à moteur diesel		17.2		17.2
07.01.01.01.03 Automobiles à essence, cylindrée < 1500 cm3		7.8		7.8
07.01.01.01.04 Automobiles à essence, cylindrée 1501-2000 cm3		21.2		21.2
07.01.01.01.05 Automobiles à essence, cylindrée 2001-3000 cm3		7.8		7.8
07.01.01.01.06 Automobiles à essence, cylindrée > 3001 cm3		4.9		4.9
07.01.01.02. Voitures d'occasion	2.1		2.1	
07.01.01.02.01 Automobiles d'occasion		2.1		2.1
07.1.2. Motocycles	1.2		1.2	
07.01.02.01. Motocycles	1.2		1.2	
07.01.02.01.01 Motocycles		1.2		1.2
07.1.3. Cycles	0.3		0.3	
07.01.03.01. Bicyclettes et autres cycles	0.3		0.3	
07.01.03.01.01 Bicyclettes et autres cycles		0.3		0.3

COICOP-LUX	Pondération IPCH	Pondération IPCN	
	Pondération aux prix de l'année 1996		
07.2. UTILISATION DES VEHICULES PERSONNELS	109.5	50.0	
07.2.1. Pièces détachées et accessoires	6.3	6.0	
07.02.01.01. Pièces détachées et accessoires	6.3	6.0	
07.02.01.01.01 Pneus		2.8	2.5
07.02.01.01.02 Autres pièces détachées et accessoires		2.5	2.5
07.02.01.01.03 Produits d'entretien et de nettoyage		1.0	1.0
07.2.2. Carburants et lubrifiants	76.5	17.3	
07.02.02.01. Carburants et lubrifiants	76.5	17.3	
07.02.02.01.01 Gas-oil		10.1	1.2
07.02.02.01.02 Essence		66.3	16.0
07.02.02.01.03 Lubrifiants et additifs		0.1	0.1
07.2.3. Entretien et réparations	23.4	23.4	
07.02.03.01. Entretien et réparations	23.4	23.4	
07.02.03.01.01 Entretien et réparations		23.4	23.4
07.2.4. Autres services liés aux véhicules personnels	3.3	3.3	
07.02.04.01. Autres services liés aux véhicules personnels	3.3	3.3	
07.02.04.01.01 Frais de stationnement		2.2	2.2
07.02.04.01.02 Contrôle technique		0.3	0.3
07.02.04.01.03 Leçons de conduite, etc.		0.5	0.5
07.02.04.01.04 Location de véhicule sans chauffeur		0.3	0.3
07.3. SERVICES DE TRANSPORT	14.8	13.3	
07.3.1. Transport de personnes par chemin de fer	1.3	1.3	
07.03.01.01. Transport de personnes par chemin de fer	1.3	1.3	
07.03.01.01.01 Transport de personnes par chemin de fer		1.3	1.3
07.3.2. Transport de personnes par route	2.9	1.7	
07.03.02.01. Transport de personnes par route	2.9	1.7	
07.03.02.01.01 Transport de personnes par autobus		1.5	1.4
07.03.02.01.02 Transport de personnes par taxi		1.4	0.3
07.3.3. Transport de personnes par air	5.6	5.5	
07.03.03.01. Transport de personnes par air	5.6	5.5	
07.03.03.01.01 Transport de personnes par air		5.6	5.5
07.3.5. Transports combinés	4.6	4.4	
07.03.05.01. Transports combinés	4.6	4.4	
07.03.05.01.01 Transport combiné de personnes par rail et route		4.6	4.4
07.3.6. Autres services de transport	0.4	0.4	
07.03.06.01. Autres services de transport	0.4	0.4	
07.03.06.01.01 Autres services de transport		0.4	0.4
08. COMMUNICATIONS	15.5	15.5	
08.1. COMMUNICATIONS	15.5	15.5	
08.1.1. Services postaux	1.2	1.2	
08.01.01.01. Services postaux	1.2	1.2	
08.01.01.01.01 Services postaux		1.2	1.2
08.1.2. Equipement de téléphone et télécopie	0.6	0.6	
08.01.02.01. Equipement de téléphone et télécopie	0.6	0.6	
08.01.02.01.01 Equipement de téléphone, télécopie, etc.		0.6	0.6
08.1.3. Services de téléphone et télécopie	13.7	13.7	
08.01.03.01. Services de téléphone et télécopie	13.7	13.7	
08.01.03.01.01 Services de téléphone, télécopie, etc.		13.7	13.7
09. LOISIRS, SPECTACLES ET CULTURE	114.2	108.2	
09.1. EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS, PHOTOGRAPHIQUES ET INFORMATIQUES	21.3	20.1	
09.1.1. Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	6.8	6.4	
09.01.01.01. Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son	2.7	2.5	
09.01.01.01.01 Appareils de reproduction du son, etc.		2.7	2.5
09.01.01.02. Appareils de télévision, magnétoscopes, et antennes de télévision	4.1	3.9	
09.01.01.02.01 Appareils de télévision, magnétoscopes, etc.		4.1	3.9
09.1.2. Equipement photographique et cinématographique; instruments d'optique	2.5	2.4	
09.01.02.01. Equipement photographique et cinématographique	2.5	2.4	
09.01.02.01.01 Equipement photographique et cinématographique		2.5	2.4

COICOP-LUX	Pondération IPCH		Pondération IPCN	
	Pondération aux prix de l'année 1996			
09.1.3. Equipement informatique	7.8		7.4	
09.01.03.01. Equipement informatique	7.8		7.4	
09.01.03.01.01 Equipement informatique		7.2		6.8
09.01.03.01.03 Logiciels		0.3		0.3
09.01.03.01.04 Calculatrices, machines à écrire, etc.		0.3		0.3
09.1.4. Supports d'enregistrement pour l'image et le son	3.1		2.9	
09.01.04.01. Supports d'enregistrement pour l'image et le son	3.1		2.9	
09.01.04.01.01 Supports d'enregistrement d'images et de son		0.2		0.2
09.01.04.01.02 Supports préenregistrés d'images et de son		2.6		2.4
09.01.04.01.03 Films photographiques, cinématographiques, etc.		0.3		0.3
09.1.5. Réparation des équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	1.1		1.0	
09.01.05.01. Réparation des équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	1.1		1.0	
09.01.05.01.01 Réparation des équipements audiovisuels, etc.		1.1		1.0
09.2. AUTRES BIENS DURABLES IMPORTANTS POUR LES LOISIRS ET LA CULTURE	4.8		4.6	
09.2.1. Gros équipements liés aux sports et aux loisirs en plein air	3.1		3.0	
09.02.01.01. Gros équipements liés aux sports et aux loisirs en plein air	3.1		3.0	
09.02.01.01.01 Gros équipements liés aux sports et aux loisirs		3.1		3.0
09.2.2. Instruments de musique et autres équipements liés aux loisirs d'intérieur	0.9		0.8	
09.02.02.01. Instruments de musique et autres équipements liés aux loisirs d'intérieur	0.9		0.8	
09.02.02.01.01 Instruments de musique et autres équipements		0.9		0.8
09.2.3. Réparation des autres biens durables importants	0.8		0.8	
09.02.03.01. Réparation des autres biens durables importants	0.8		0.8	
09.02.03.01.01 Réparation des autres biens durables importants		0.8		0.8
09.3. AUTRES ARTICLES ET EQUIPEMENTS LIES AUX LOISIRS	23.0		21.1	
09.3.1. Jeux, jouets et passe-temps	5.7		5.2	
09.03.01.01. Jeux, jouets et passe-temps	5.7		5.2	
09.03.01.01.01 Jeux, jouets, passe-temps, etc.		5.7		5.2
09.3.2. Articles et équipements de sport, de camping et de loisirs en plein-air	1.7		1.5	
09.03.02.01. Articles et équipements de sport, de camping et de loisirs en plein-air	1.7		1.5	
09.03.02.01.01 Articles et équipements de sport, de camping et de loisirs		1.7		1.5
09.3.3. Horticulture	8.0		7.0	
09.03.03.01. Horticulture	8.0		7.0	
09.03.03.01.01 Fleurs		5.3		4.4
09.03.03.01.02 Plantes, arbustes, semences, engrais, etc.		2.7		2.6
09.3.4. Animaux d'agrément	5.4		5.3	
09.03.04.01. Animaux d'agrément	5.4		5.3	
09.03.04.01.01 Animaux d'agrément		1.6		1.6
09.03.04.01.02 Aliments et autres articles pour animaux d'agrément		3.8		3.7
09.3.5. Services vétérinaires et autres services pour animaux d'agrément	2.2		2.1	
09.03.05.01. Services vétérinaires et autres services pour animaux d'agrément	2.2		2.1	
09.03.05.01.01 Services pour animaux d'agrément		2.2		2.1
09.4. SERVICES RECREATIFS ET CULTURELS	23.3		22.8	
09.4.1. Services sportifs et récréatifs	8.7		8.4	
09.04.01.01. Services sportifs et récréatifs	8.7		8.4	
09.04.01.01.01 Services sportifs et récréatifs		8.7		8.4
09.4.2. Services culturels	14.6		14.4	
09.04.02.01. Cinémas, théâtres, concerts, musées, etc.	10.0		9.8	
09.04.02.01.01 Cinémas		4.5		4.4
09.04.02.01.02 Théâtres, concerts, musées, bibliothèques, etc.		5.5		5.4
09.04.02.03. Services de télévision, de radiodiffusion, etc.	2.3		2.3	
09.04.02.03.01 Services de télévision et de radiodiffusion		2.2		2.2
09.04.02.03.02 Location de matériel et biens culturels		0.1		0.1
09.04.02.04. Autres services culturels	2.3		2.3	
09.04.02.04.01 Autres services culturels		2.3		2.3
09.5. PRESSE, LIBRAIRIE ET PAPETERIE	20.5		18.3	
09.5.1. Livres	9.2		8.9	
09.05.01.01. Livres	9.2		8.9	
09.05.01.01.01 Livres		9.2		8.9
09.5.2. Quotidiens et périodiques	8.7		6.9	
09.05.02.01. Quotidiens et périodiques	8.7		6.9	
09.05.02.01.01 Presse et quotidiens		5.2		4.1
09.05.02.01.03 Revues et périodiques		3.5		2.8
09.5.3. Imprimés divers	0.5		0.5	
09.05.03.01. Imprimés divers	0.5		0.5	
09.05.03.01.01 Imprimés divers		0.5		0.5

COICOP-LUX	Pondération IPCH		Pondération IPCN	
	Pondération aux prix de l'année 1996			
09.5.4. Articles de papeterie et de dessin	2.1		2.0	
09.05.04.01. Articles de papeterie et de dessin	2.1		2.0	
09.05.04.01.01 Articles de papeterie et de dessin		2.1		2.0
09.6. VOYAGES A FORFAIT	21.3		21.3	
09.6.0. Voyages à forfait	21.3		21.3	
09.06.00.01. Voyages à forfait	21.3		21.3	
09.06.00.01.01 Voyages à forfait par chemin de fer		1.5		1.5
09.06.00.01.02 Voyages à forfait par autocar		3.2		3.2
09.06.00.01.04 Voyages à forfait par avion		15.7		15.7
09.06.00.01.05 Autres voyages à forfait: croisières		0.9		0.9
10. ENSEIGNEMENT	1.0		1.0	
10.9. ENSEIGNEMENT	1.0		1.0	
10.9.0. Enseignement	1.0		1.0	
10.09.00.01. Enseignement	1.0		1.0	
10.09.00.01.01 Enseignement		1.0		1.0
11. HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	96.7		58.1	
11.1. RESTAURANTS ET DEBITS DE BOISSONS	81.8		56.0	
11.1.1. Restaurants et cafés	78.2		52.4	
11.01.01.01. Restaurants	65.9		44.6	
11.01.01.01.01 Repas au restaurant		48.8		31.2
11.01.01.01.02 Boissons au restaurant		17.1		13.4
11.01.01.02. Cafés, salons de thé, bars et assimilés	12.3		7.8	
11.01.01.02.01 Vin, bière, autres boissons alcoolisées		2.9		2.6
11.01.01.02.02 Eaux minérales, boissons gazeuses et jus		0.7		0.6
11.01.01.02.03 Café et thé		4.6		1.1
11.01.01.02.04 Petite restauration, collations, pâtisserie, glaces, etc.		4.1		3.5
11.1.2. Cantines	3.6		3.6	
11.01.02.01. Cantines	3.6		3.6	
11.01.02.01.01 Cantines		3.6		3.6
11.2. SERVICES D'HEBERGEMENT	14.9		2.1	
11.2.0. Services d'hébergement	14.9		2.1	
11.02.00.01. Services d'hébergement	14.9		2.1	
11.02.00.01.01 Hôtels, motels, auberges, campings, etc.		14.1		1.3
11.02.00.01.05 Internats, etc.		0.8		0.8
12. BIENS ET SERVICES DIVERS	60.1		56.6	
12.1. SOINS PERSONNELS	23.9		22.8	
12.1.1. Salons de coiffure et esthétique corporelle	10.0		9.5	
12.01.01.01. Salons de coiffure et esthétique corporelle	10.0		9.5	
12.01.01.01.01 Salons de coiffure		8.8		8.4
12.01.01.01.02 Esthétique corporelle		1.2		1.1
12.1.2. Appareils électriques pour soins personnels	1.2		1.1	
12.01.02.01. Appareils électriques pour soins personnels	1.2		1.1	
12.01.02.01.01 Appareils électriques pour soins personnels		1.2		1.1
12.1.3. Autres appareils, articles et produits pour soins personnels	12.7		12.2	
12.01.03.01. Autres appareils, articles et produits pour soins personnels	12.7		12.2	
12.01.03.01.01 Appareils non électriques pour soins personnels		0.7		0.7
12.01.03.01.02 Articles d'hygiène corporelle et produits de beauté		8.6		8.2
12.01.03.01.04 Autres produits pour soins personnels		3.4		3.3

COICOP-LUX	Pondération IPCH	Pondération IPCN	
	Pondération aux prix de l'année 1996		
12.3. EFFETS PERSONNELS	12.1	9.7	
12.3.1. Bijouterie et horlogerie	7.9	6.0	
12.03.01.01. <i>Bijouterie et horlogerie</i>	7.9	6.0	
12.03.01.01.01 Bijouterie		5.4	4.1
12.03.01.01.02 Horlogerie		2.5	1.9
12.3.2. Autres effets personnels	4.2	3.7	
12.03.02.01. <i>Articles de voyage et autres contenants</i>	1.6	1.3	
12.03.02.01.01 Articles de voyage et autres contenants		1.6	1.3
12.03.02.02. <i>Autres articles personnels</i>	2.6	2.4	
12.03.02.02.01 Autres articles personnels		2.6	2.4
12.4. PROTECTION SOCIALE	3.5	3.5	
12.4.0. Services de protection sociale	3.5	3.5	
12.04.00.01. <i>Services de protection sociale</i>	3.5	3.5	
12.04.00.01.01 Services de protection sociale		3.5	3.5
12.5. ASSURANCE	15.0	15.0	
12.5.2. Assurances liées au logement	1.6	1.6	
12.05.02.01. <i>Assurances liées au logement</i>	1.6	1.6	
12.05.02.01.01 Assurances liées au logement		1.6	1.6
12.5.3. Assurances liées à la santé	1.5	1.5	
12.05.03.01. <i>Assurances liées à la santé</i>	1.5	1.5	
12.05.03.01.01 Services privés d'assurance-maladie, etc.		1.5	1.5
12.5.4. Assurances liées aux transports	10.6	10.6	
12.05.04.01. <i>Assurances liées aux transports</i>	10.6	10.6	
12.05.04.01.01 Assurances liées aux transports		10.6	10.6
12.5.5. Autres assurances	1.3	1.3	
12.05.05.01. <i>Autres assurances</i>	1.3	1.3	
12.05.05.01.01 Autres assurances: responsabilité civile, etc.		1.3	1.3
12.6. SERVICES FINANCIERS	0.2	0.2	
12.6.2. Services financiers	0.2	0.2	
12.06.02.01. <i>Services financiers</i>	0.2	0.2	
12.06.02.01.01 Services financiers		0.2	0.2
12.7. AUTRES SERVICES N.D.A.	5.4	5.4	
12.7.0. Autres services n.d.a.	5.4	5.4	
12.07.00.01. <i>Autres services n.d.a.</i>	5.4	5.4	
12.07.00.01.01 Autres services n.d.a.		5.4	5.4